

18 MAR. 2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
MONTREAL

PAR COURRIEL  
PAR MESSAGEUR

Le 17 mars 2004

**Avocats-conseils**

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., c.r. (1984-2000) †  
Le très honorable Jean Chrétien, C.P., c.r.  
L'honorable Donald J. Johnston, C.P., c.r. (1974-1996)  
Pierre Marc Johnson, MSRC  
L'honorable John W. Morden  
André Bureau, O.C.  
Pierre C. Lemoine

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
Régie de l'énergie  
800, Place Victoria, 2e étage, Bureau 255  
Montréal, Qc H4Z 2A2

Votre référence : R-3494-2002

Notre référence : 3070-256

**Objet :**

- **Société en commandite Gaz Métro**
- **Décision du 3 mars 2004**

---

Chère consoeur,

Suite à la décision D-2004-51 rendue par la Régie en date du 3 mars 2004, vous trouverez sous pli le relevé de frais de l'Association des consommateurs industriels de gaz relativement au dossier mentionné en rubrique pour la période du 2 septembre 2003 au 24 janvier 2004.

Guy Sarault

T 514 846.2317  
F 514 921.1317  
gsarault@heenan.ca

1250, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 2500  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 4Y1

www.heenanblaikie.com

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Heenan Blaikie SRL



Guy Sarault

GS/abc

p.j.

c.c. • AGIG  
a/s M. Peter Fournier  
c.c. • M. Jean-Benoît Trahan

**État de compte des frais de l'intervenant**  
 Identification des ressources de l'intervenant

<b>Dossier no.:</b>	<b>R-3494-2002</b>
<b>Nom de l'intervenant:</b>	<b>ACIG/IGUA</b>
<b>Période couverte:</b>	<b>2 septembre 2003 au 24 janvier 2004</b>
<b>S'agit-il de groupes de personnes réunis ? (oui/non)</b>	<b>NON</b>
<b>Est-ce que l'intervenant a établi son statut fiscal devant la Régie ? (oui/non)</b>	<b>OUI</b>
<b>Si la réponse à la question précédente est non, alors fournir l'information requise à l'article 33 du «Guide de paiement des frais des intervenants» de la Régie de l'énergie.</b>	

**Identification des ressources**

<b>Avocat(s)</b>	<b>Années d'exercice de la profession <sup>1</sup></b>	<b>Salarié de l'intervenant ? (oui / non)</b>	<b>Adresse du lieu normal de travail</b>
Nom 1 Guy Sarault	24	NON	1250, boul. René-Lévesque ouest #2500, Montréal, Qc H3B 4Y1
Nom 2 (s'il y a lieu)			
Nom 3 (s'il y a lieu)			
Nom 4 (s'il y a lieu)			

<b>Témoin(s) expert(s)</b>	<b>Adresse du lieu normal de travail</b>		
Nom 1			
Nom 2 (s'il y a lieu)			
Nom 3 (s'il y a lieu)			

<b>Analyste(s)</b>	<b>Adresse du lieu normal de travail</b>		
Nom 1 Jean-Benoît Trahan		NON	Entreprise Eneconsult inc., 148a, Du Rocher, Sutton, Qc JOE 2KO
Nom 2 Jean-Benoît Trahan		NON	Entreprise Eneconsult inc., 148a, Du Rocher, Sutton, Qc JOE 2KO
Nom 3 (s'il y a lieu)			
Nom 4 (s'il y a lieu)			

<b>Coordonnateur(s)</b>	<b>Adresse du lieu normal de travail</b>		
Nom 1			
Nom 2 (s'il y a lieu)			

<sup>1</sup> Si le représentant est avocat, alors indiquez le nombre d'années d'exercice du droit complétées au début du dossier.

Préparé par: Guy Sarault

Téléphone: 846-2317

Signature:



Date: Le 17 mars 2004

# État de compte des frais de l'intervenant

Sommaire des honoraires et des dépenses <sup>1</sup>

<b>Dossier no.:</b>	<b>R-3481-2002 Phase II-A</b>	
<b>Nom de l'intervenant:</b> ACIG		
<b>Type de ressources</b>	<b>Nombre d'heures par type de ressources (h)</b>	<b>Total des honoraires par type de ressources (\$)</b>
Avocat(s) Guy Sarault	Préparation:	
	Audience:	
Témoïn(s) expert(s)	Préparation:	
	Audience:	
Analyste(s) Jean-Benoît Trahan	Préparation:	209.75 x 100\$
	Audience:	Voir factures ci-jointes
Coordonnateur(s)	Préparation:	
	Audience:	
<b>Total des heures et des honoraires =</b>	Préparation:	20 975,00 \$
	Audience:	
<b>Dépenses</b>		<b>Total par type de dépenses (\$)</b>
Dépenses afférentes (enveloppe de 5% ou 6%)		
Transport <sup>2</sup>		
Hébergement <sup>2</sup>		
Repas <sup>2</sup>		
Traduction		
<b>Total des dépenses =</b>		
<b>Total des frais de l'intervenant (Honoraires + Dépenses) =</b>		<b>20 975,00 \$</b>

<sup>1</sup> Tous les montants présentés ici doivent concilier ceux des feuillets 4, 5 et 6.

<sup>2</sup> Ces montants ne s'appliquent qu'aux personnes devant se déplacer à des audiences situées à plus de 100 km de leur lieu normal de travail.

Préparé par:

Guy Sarault

Téléphone: (514) 846-2317

Signature:



Date: Le 17 mars 2004

États de compte des frais de l'intervenant  
Honoraires

<b>Dossier no.:</b>		R-3494-2002				
<b>Nom de l'intervenant:</b>		ACIG/IGUA				
<b>Ressource</b>	<b>Nombre d'heures (h) ou de jours<sup>1</sup> (jr)</b>	<b>Taux horaire (\$/h) ou quotidien<sup>2</sup> (\$/jr)</b>	<b>Sous-total (\$)</b>	<b>TPS</b>	<b>TVQ</b>	<b>Total (\$)</b>
<b>Avocat(s)</b>						
Nom1	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom2	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (h):					
<b>Total =</b>						
<b>Témoin(s) expert(s)</b>						
Nom1	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
Nom2	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (jr):					
<b>Total =</b>						1 200,00 \$
<b>Analyste(s)</b>						
Nom1 Jean-Benoît Trahan (préparation)	Préparation (h):	101hres	100 \$/h			20 075,00 \$
	Audience (h):	99,75 hres				
Nom2 Jean-Benoît Trahan (audience)	Préparation (h):		100 \$/h			900,00 \$
	Audience (h):	9hres				
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (h):					
<b>Total =</b>						20 975,00 \$
<b>Coordonnateur(s)</b>						
Nom1	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom2	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom3	Préparation (h):					
	Audience (h):					
Nom4	Préparation (h):					
	Audience (h):					
<b>Total =</b>						
<b>Total des honoraires =</b>						<b>20 975,00 \$</b>

<sup>1</sup> Le nombre de jour s'applique seulement au témoin expert et que pour le cas des audiences.

<sup>2</sup> Le taux quotidien s'applique seulement au témoin expert et que pour le cas des audiences. De plus, même si la Régie n'exige pas la production du registre horaire comme pièce justificative pour les honoraires, elle peut toutefois l'exiger de l'intervenant, sur demande, dans les 12 mois suivants la date de la décision de la Régie relative au paiement des frais.



RELEVÉ DU TEMPS CONSACRÉ ENCOURUS PAR ENTREPRISE ENECONSULT INC.  
DANS LA CAUSE R-3494-2002 SUITE À LA DÉCISION D-2004-51 DU 3 MARS 2004

DATE	JUSTIFICATION DU TRAVAIL	PREPARATION	AUDITION	TAUX	TOTAL PREPARATION	TOTAL AUDITION
02/09/03	Lecture et préparation	6.00		100.00 \$	600.00 \$	
03/09/03	Vacation pour audition		8.00	100.00 \$	0.00 \$	800.00 \$
08/09/03	Lecture et préparation	9.00		100.00 \$	900.00 \$	
09/09/03	Vacation pour audition		8.00	100.00 \$	0.00 \$	800.00 \$
10/09/03	Lecture et préparation	7.00		100.00 \$	700.00 \$	
11/09/03	Vacation pour audition		8.50	100.00 \$	0.00 \$	850.00 \$
12/09/03	Rédaction et analyse pour l'ACIG	4.00		100.00 \$	400.00 \$	
15/09/03	Analyse et travaux préparatoire	5.00		100.00 \$	500.00 \$	
16/09/03	Préparation rencontre suivante	5.00		100.00 \$	500.00 \$	
17/09/03	Vacation pour audition		8.00	100.00 \$	0.00 \$	800.00 \$
17/09/03	Préparation rencontre suivante	3.00		100.00 \$	300.00 \$	
18/09/03	Vacation pour audition		7.00	100.00 \$	0.00 \$	700.00 \$
19/09/03	Analyse et travaux de relation avec ACIG	5.00		100.00 \$	500.00 \$	
29/09/03	Analyse, lecture et préparation rencontre	8.00		100.00 \$	800.00 \$	
30/09/03	Vacation pour audition		8.25	100.00 \$	0.00 \$	825.00 \$
30/09/03	Analyse et rédaction de documents pour ACIG	3.00		100.00 \$	300.00 \$	
02/10/03	Vacation et Analyse et préparation pour rencontre		8.00	100.00 \$	0.00 \$	800.00 \$
05/10/03	Sous groupe	5.00		100.00 \$	500.00 \$	
06/10/03	Vacation, sous groupe		4.50	100.00 \$	0.00 \$	450.00 \$
06/10/03	Préparation rencontre ACIG	2.00		100.00 \$	200.00 \$	
07/10/03	Préparation rencontre ACIG	6.00		100.00 \$	600.00 \$	
08/10/03	Préparation rencontre ACIG	2.00		100.00 \$	200.00 \$	
09/10/03	Rencontre ACIG	5.00		100.00 \$	500.00 \$	
09/10/03	Lecture, analyse et préparation	2.00		100.00 \$	200.00 \$	
10/10/03	Vacation		6.50	100.00 \$	0.00 \$	650.00 \$
20/10/03	Analyse et discussions	4.00		100.00 \$	400.00 \$	
21/10/03	Recherche et analyse, discussions avec d'autres intervenants	5.00		100.00 \$	500.00 \$	
24/10/03	Vacation		8.00	100.00 \$	0.00 \$	800.00 \$
26/10/03	Analyse, recherche et rédaction de mémo pour l'ACIG	5.00		100.00 \$	500.00 \$	

JUSTIFICATION DU TRAVAIL		PREPARATION	AUDITION	TAUX	TOTAL PREPARATION	TOTAL AUDITION
27/10/03	Travail sur le rapport d'entente du groupe, analyse et recherche	4.00		100.00 \$	400.00 \$	
28/10/03	Vacation		8.25	100.00 \$	0.00 \$	825.00 \$
29/10/03	Lecture, analyse et préparation	2.00		100.00 \$	200.00 \$	
30/10/03	Vacation		8.75	100.00 \$	0.00 \$	875.00 \$
05/11/03	Vacation, lecture et réaction aux dernières modifications sur le texte de l'entente		8.00	100.00 \$	0.00 \$	800.00 \$
09/11/03	Rédaction d'un rapport à l'ACIG	4.00		100.00 \$	400.00 \$	
		101.00	99.75		10,100.00 \$	9,975.00 \$

**20,075.00 \$**

**RELEVÉ DU TEMPS CONSACRÉ ENCOURUS PAR ENTREPRISE ENECONSULT INC.  
DANS LA CAUSE R-3494-2002 SUITE À LA DÉCISION D-2004-51 DU 3 MARS 2004**

**Groupe de travail**

11/01/04	Travail sur les questions de la Régie, Finalisation des réponses aux questions de la Régie	3.5		100.00 \$	350.00 \$	350.00 \$
15/01/04	Travail sur les questions de la Régie, Finalisation des réponses aux questions de la Régie	1.50		100.00 \$	150.00 \$	150.00 \$
19/01/04	Rédaction d'un mémo et de notes pour la préparation de l'audience	1.00		100.00 \$	100.00 \$	100.00 \$
24/01/04	Rédaction d'un mémo et de notes pour la préparation de l'audience	3.00		100.00 \$	300.00 \$	300.00 \$

**Total Groupe travail**

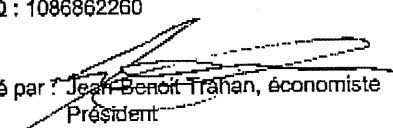
**9**

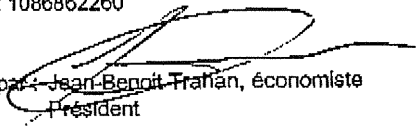
**900.00 \$**

**900.00 \$**

**20,975.00 \$**

256

Le 1 octobre 2003		Facture #59				
<b>Entreprise Eneconsult inc.</b>						
À : Association des consommateurs industriel de gaz (ACIG)						
Facture de Jean-Benoît Trahan, représentant principal de l'ACIG sur le dossier R-3494-2002 de SCGM, deuxième phase.						
Date	Justification du travail	Heures	Hres facturées	Taux	TPS	Total
2/9/2003	Lecture et préparation	9h00 à 12h00 et 13h00 à 16h00	6	100,00	42,00	642,00
3/9/2003	Vacation	9h00 à 17h00	8	100,00	56,00	856,00
8/9/2003	Lecture et préparation	8h00 à 13h00 et 15h00 à 19h00	9	100,00	63,00	963,00
9/9/2003	Vacation	9h00 à 17h00	8	100,00	56,00	856,00
10/9/2003	Lecture et préparation	10h00 à 13h00 et 14h00 à 18h00	7	100,00	49,00	749,00
11/9/2003	Vacation	9h00 à 17h30	8,5	100,00	59,50	909,50
12/9/2003	Rédaction et analyse pour l'ACIG	8h00 à 12h00	4	100,00	28,00	428,00
15/9/2003	Analyse et travaux préparatoire	8h00 à 13h00	5	100,00	35,00	535,00
16/9/2003	Préparation rencontre suivante	9h00 à 14h00	5	100,00	35,00	535,00
17/9/2003	Vacation	9h00 à 17h00	8	100,00	56,00	856,00
17/9/2003	Préparation rencontre suivante	19h00 à 22h00	3	100,00	21,00	321,00
18/9/2003	Vacation	9h00 à 16h00	7	100,00	49,00	749,00
19/9/2003	Analyse et travaux de relation avec ACIG	12h00 à 17h00	5	100,00	35,00	535,00
29/9/2003	Analyse, lecture et préparation rencontre	10h00 à 12h00, 14h00 à 17h00 et 18h00 à 21h00	8	100,00	56,00	856,00
30/9/2003	Vacation	9h00 à 17h15	8,25	100,00	57,75	882,75
30/9/2003	Analyse et rédaction de documents pour ACIG	19h00 à 22h00	3	100,00	21,00	321,00
<b>TOTAUX</b>			<b>102,75</b>		<b>\$719,25</b>	<b>\$10 994,25</b>
Dépenses	Copies		149	\$0,25	2,61	\$39,86
<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>						<b>\$11 034,11</b>
Les chèques doivent être faits au nom de Entreprise Eneconsult inc. 148a, Du Rocher, Sutton, Québec, J0E 2K0 # de TPS : 143862290 # de TVQ : 1086862260						
Approuvé par :  Jean-Benoît Trahan, économiste Président						

Le 1er novembre 2003							Facture #93
<b>Entreprise Eneconsult inc.</b>							
À : Association des consommateurs Industriel de gaz (ACIG)							
Facture de Jean-Benoit Trahan, représentant principal de l'ACIG sur le dossier R-3494-2002 de SCGM, deuxième phase.							
Date	Justification du travail	Heures	Hrs facturées	Taux	TPS	Total	
2/10/2003	Vacation	9h00 à 17h00	8	100,00	56,00	856,00	
5/10/2003	Analyse et préparation pour rencontre en sous groupe	13h00 à 18h00	5	100,00	35,00	535,00	
6/10/2003	Vacation, sous groupe	9h30 à 14h00	4,5	100,00	31,50	481,50	
6/10/2003	Préparation rencontre ACIG	16h00 à 18h00	2	100,00	14,00	214,00	
7/10/2003	Préparation rencontre ACIG	9h00 à 13h00 et 15h00 à 17h00	6	100,00	42,00	642,00	
8/10/2003	Préparation rencontre ACIG	15h00 à 17h00	2	100,00	14,00	214,00	
9/10/2003	Rencontre ACIG	9h00 à 14h00	5	100,00	35,00	535,00	
9/10/2003	Lecture, analyse et préparation	17h00 à 19h00	2	100,00	14,00	214,00	
10/10/2003	Vacation	9h00 à 15h30	6,5	100,00	45,50	695,50	
20/10/2003	Analyse et discussions	9h00 à 13h00	4	100,00	28,00	428,00	
21/10/2003	Recherche et analyse, discussions avec d'autres intervenants	10h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00	5	100,00	35,00	535,00	
24/10/2003	Vacation	9h00 à 17h00	8	100,00	56,00	856,00	
26/10/2003	Analyse, recherche et rédaction de mémo pour l'ACIG	14h00 à 19h00	5	100,00	35,00	535,00	
27/10/2003	Travail sur le rapport d'entente du groupe, analyse et recherche	14h00 à 18h00	4	100,00	28,00	428,00	
28/10/2003	Vacation	9h00 à 17h15	8,25	100,00	57,75	882,75	
29/10/2003	Lecture, analyse et préparation	18h00 à 20h00	2	100,00	14,00	214,00	
30/10/2003	Vacation	9h00 à 17h45	8,75	100,00	61,25	936,25	
<b>TOTAUX</b>			<b>86</b>		<b>\$602,00</b>	<b>\$9 202,00</b>	
Dépenses Copies				\$0,25	0,00	\$0,00	
<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>						<b>\$9 202,00</b>	
Les chèques doivent être faits au nom de Entreprise Eneconsult inc. 148a, Du Rocher, Sutton, Québec, JOE 2K0 # de TPS : 143862290 # de TVQ : 1086862260							
Approuvé par :  Jean-Benoit Trahan, économiste Président							

Facture #96

Le 1er décembre 2003

**Entreprise Eneconsult inc.****À : Association des consommateurs industriel de gaz (ACIG)****Facture de Jean-Benoit Trahan, représentant principal de l'ACIG sur le dossier R-3494-2002 de SCGM, deuxième phase.**

Date	Justification du travail	Heures	Hrs facturées	Taux	TPS	Total	
5/11/2003	Vacation	9h00 à 17h00	8	100.00	56.00	856.00	
9/11/2003	Lecture et réaction aux dernières modifications sur le texte de l'entente et rédaction d'un rapport à l'ACIG	12h00 à 16h00	4	100.00	28.00	428.00	
			12		\$84.00	\$1,284.00	
<b>TOTAUX</b>					\$0.25	0.00	\$0.00

Dépenses Copies

\$1,284.00

**TOTAL DE LA FACTURE**

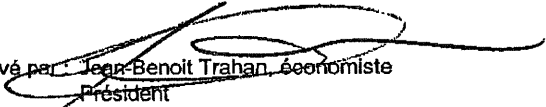
Les chèques doivent être faits au nom de Entreprise Eneconsult inc.

148a, Du Rocher, Sutton, Québec, JOE 2K0

# de TPS : 143862290

# de TVQ : 1086862260

Approuvé par : Jean-Benoit Trahan, économiste  
Président

Le 1er février 2004						Facture #107
<b>Entreprise Eneconsult inc.</b>						
<b>À : Association des consommateurs industriel de gaz (ACIG)</b>						
<i>Facture de Jean-Benoit Trahan, représentant principal de l'ACIG sur le dossier R-3494-2002 de SCGM, deuxième phase, réponses aux questions de la Régie.</i>						
Date	Justification du travail	Heures	Hres facturées	Taux	TPS	Total
11/1/2004	Travail sur les questions de la Régie	19h00 à 22h30	3,5	100,00	24,50	374,50
15/1/2004	Finalisation des réponses aux questions de la Régie	18h00 à 19h30	1,5	100,00	10,50	160,50
19/1/2004	Rédaction d'un mémo et de notes pour la préparation de l'audience	13h30 à 14h30	1	100,00	7,00	107,00
24/1/2004	Rédaction d'un mémo et de notes pour la préparation de l'audience	13h00 à 16h00	3	100,00	21,00	321,00
<b>TOTAUX</b>			<b>9</b>		<b>\$63,00</b>	<b>\$963,00</b>
Dépenses Copies				\$0,25	0,00	\$0,00
<b>TOTAL DE LA FACTURE</b>						<b>\$963,00</b>
Les chèques doivent être faits au nom de Entreprise Eneconsult inc. 148a, Du Rocher, Sutton, Québec, JOE 2K0 # de TPS : 143862290 # de TVQ : 1086862260						
Approuvé par :  Jean-Benoit Trahan, économiste Président						

**AFFIDAVIT**

Numéro de dossier : R-3494-2002  
Nom de l'intervenant : ACIG/IGUA

Je, soussigné, Guy Sarault, déclare solennellement ce qui suit:  
*(nom et occupation)*

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de l'intervenant pour déposer la présente demande de paiement de frais et j'ai une connaissance personnelle du dossier;
2. Les montants réclamés correspondent aux travaux effectués dans le présent dossier;
3. Les frais sont exacts et conformes au Guide de paiement de frais des intervenants;
4. Le registre horaire et les pièces justificatives existent, ils seront conservés durant le délai prescrit par le Guide et seront produits sur demande à la Régie.

Déclaré solennellement devant moi,  
à Montréal

le 5 <sup>e</sup> jour de mars

Angèle Cadieux  
Commissaire à l'assermentation  
*(nom, signature et sceau)*



Et j'ai signé,

Guy Sarault  
*(signature de l'affiant)*

Je, soussigné, Jean-Benoît Trahan, déclare solennellement ce qui suit:  
*(nom et occupation)*

1. Je suis le mandataire dûment autorisé de ACIG/IGUA, membre du regroupement intervenant;  
*(nom du membre)*
2. Ce membre est désigné par l'intervenant comme le responsable du paiement de toutes les factures du regroupement.

Déclaré solennellement devant moi,  
à Sutton

le 16 <sup>e</sup> jour de mars mars

Angèle Cadieux  
Commissaire à l'assermentation  
*(nom, signature et sceau)*



Et j'ai signé,

Jean-Benoît Trahan  
*(signature de l'affiant)*